

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1949)
Heft: 5

Artikel: Deux poids et deux mesures
Autor: Matthey, Octave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

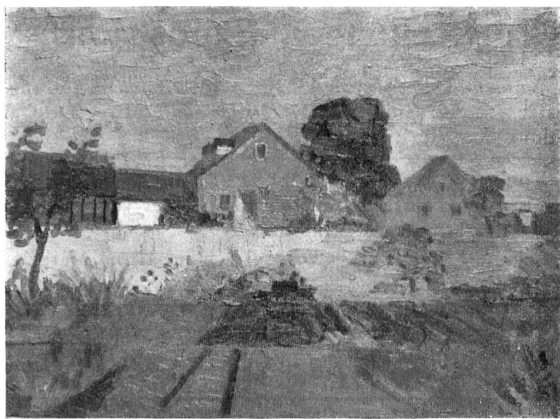
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

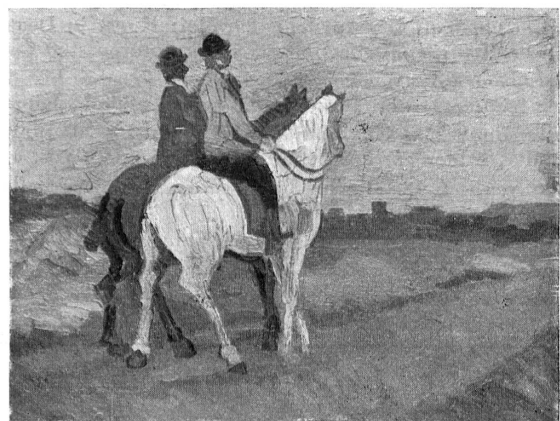


Walter Schneider - Basel

Garten Kleinhüningen - Privat C.

Voranschlagsentwurf - Projet de budget 1949 - 1950

	Fr.
Einnahmen — Recettes	
1. Mitgliederbeiträge — <i>Cotisations des membres</i>	22,000.—
2. Zinsen — <i>Intérêts</i>	1,900.—
3. Verschiedenes — <i>Divers</i>	100.—
	24,000.—
Ausgaben — Dépenses	
1. Schweizer Kunst — <i>Art suisse</i>	7,000.—
2. Kunstblatt — <i>Estampe</i>	1,800.—
3. Zentralvorstand — <i>Comité central</i>	2,200.—
4. Generalversammlung — <i>Assemblée générale</i>	800.—
5. Sekretariat, Honorar — <i>Secrétariat, honoraires</i>	7,200.—
6. Büroauslagen — <i>Frais de bureau</i>	1,000.—
7. Allg. Unkosten — <i>Frais généraux</i>	400.—
8. Versicherung, Steuern, Delegationen — <i>Assurance, impôts, délégations</i>	600.—
9. Unterstützungskasse — <i>Caisse de secours</i>	1,000.—
10. Krankenkasse — <i>Caisse de maladie</i>	3,500.—
11. Verschiedenes, Unvorhergesehenes — <i>Divers, imprévu</i>	1,000.—
	26,500.—
Mutmassliches Defizit — <i>Déficit présumé</i>	2,500.—



Walter Schneider - Basel

Reiter - Privat C.

Deux poids et deux mesures.

Après le vote des Sections de la Société des P. S. A. S., qui répondirent par la négative à l'initiative de la Section Neuchâteloise, la Section de Paris exceptée, — celle-ci influencée sans doute par les sociétés parisiennes similaires à la nôtre, et où le sens du comique et celui des convenances empêcheront toujours les membres de ces sociétés de juger leurs collègues, — beaucoup d'entre nous ont pu penser, bien à tort, que «l'œuvre de droit» était définitivement enterrée. Mais rassurons-nous, ce mort ressuscitera! Car la logique et le bon sens ne peuvent pas être enterrés! Ce qui doit l'être, par contre, et qui le sera tôt ou tard, c'est l'outrecuidance, l'orgueil, l'imposture, la présomption, le ridicule contentement de soi, tout ce qui enfin compose la défense de ce principe que nous sommes nombreux maintenant à combattre, et qui s'exerce au nom d'une chimère: «La Qualité!» Cette qualité qu'il est plus facile d'invoquer que de définir et surtout que de produire! Pitoyable argument qui se résume en définitive, par une exhortation à peindre comme ceci et non comme cela...

Mais j'en arrive à ce qui a motivé le titre de ce propos: L'attitude du Comité Central à l'égard de la proposition de la Section Neuchâteloise fut une attitude agressive, tandis que son attitude à l'égard de la proposition de la Section Zurichoise fut au contraire une attitude de neutralité. Or, si la proposition d'une œuvre de droit avait été présentée de la même façon que celle du jury dans le cadre des Sections, elle n'eût certes pas essuyé l'échec que l'en sait. Et c'est précisément la raison pour laquelle le Comité Central a pris nettement parti contre cette proposition, en donnant aux présidents de section des directives précises à ce sujet.

Octave MATTHEY, Neuchâtel.

Réponse du président central à l'article ci-dessus.

Vous avez l'esprit trop averti, Monsieur Matthey, pour ne pas vous rendre compte ce qu'ont de tendancieuses vos allégations au sujet de l'attitude du comité central. Et si elles n'arrivent pas à faire douter de sa bonne foi, elles pourraient peut-être arriver à faire douter de la vôtre.

Si vous avez le droit de faire connaître vos opinions, le comité central a non seulement le droit, mais le devoir de faire connaître les siennes, qu'elles vous plaisent ou ne vous plaisent pas! Je pense que c'est une chose que vous consentez à admettre, mais je ne voudrais pas en jurer.

Ni la proposition de Zurich, ni celle de Neuchâtel, n'ont trouvé leur solution à la dernière assemblée des délégués, mais dernièrement, après une consultation générale, ces deux propositions ont été rejetées à la majorité des voix et des sections. Le jury central est donc maintenu et l'acceptation d'une œuvre de droit repoussée.

S'il vous plaît, maintenant, de reprendre à votre compte et sous une autre forme la proposition de la section de Neuchâtel, en demandant la suppression du jury, libre à vous. Mais comme cette proposition figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués, c'est elle qui en décidera.

Quant au parallèle que vous cherchez à établir entre certaines sociétés parisiennes et la nôtre, chacun peut en penser ce que bon lui semble. Mais malgré tous les termes dont vous voulez bien orner votre réprobation, nous sommes encore jusqu'à ce jour, libres de faire ce que nous voulons et, à tort ou à raison, nous n'avons à prendre modèle sur personne.

Ceci dit, Monsieur Matthey, notez que le comité central s'incline toujours devant la majorité, ce qui, malheureusement, ne semble pas être votre cas. Je le regrette beaucoup, croyez-le bien!

E. MARTIN.

P. S. Le président estimant que, maintenant, seule l'assemblée des délégués peut trancher la question, toute polémique devient inutile. Il prie les sections d'étudier leurs réponses, non pas pour être publiées dans notre journal, mais en vue de l'assemblée des délégués.

60 jährig wurden, am 17. Mai Hans Gisler, Bildhauer, Zürich: am 18. Mai Albin Vifian, Maler, Bern und am 21. Mai Otto Baumberger, Maler, Zürich. Allen gratulieren wir herzlich.

Théodore Pasche, peintre à Oron, a atteint le 25 mai la 70^e année de son âge. Nos sincères félicitations.